

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL

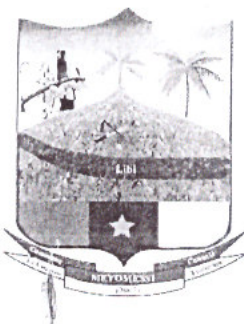
REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE DJA ET LOBO

COMMUNE DE MEYOMESSI

SECRETARIAT GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE
DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND
LOCAL DEVELOPMENT

SOUTH REGION

DJA AND LOBO DIVISION

MEYOMESSI COUNCIL

GENERAL SECRETARY

INTERNAL STRUCTURE FOR THE ADMINISTRATIVE
MANAGEMENT OF PUBLIC CONTRACTS

DECISION MUNICIPALE N° 019/DM/CMYSSI/SG/SIGAMP/2023 DU 30 MAI 2023,
Portant Attribution de Marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N° 010/AONO/CIPM-
CMYSSI/SIGAMP/2022 du 13 Septembre 2022 pour la Maîtrise d'œuvre des travaux de
construction de l'Hôtel de Ville de la Commune de Meyomessi.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MEYOMESSI,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le Décret n° 2007/117 du 24 Avril 2007, portant création de la Commune de Meyomessi ;
- Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret n° 2012/074 du 08 Mars 2012 ;
- Vu le Décret n° 2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2018/4992/PM du 21 Juin 2018 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement public ;
- Vu l'Arrêté n° 000014/A/MINDDEVEL du 07 Mars 2022 constatant l'élection du Maire et du Premier Adjoint au Maire à l'issue de la Session Extraordinaire du Conseil Municipal du 08 Février 2022 dans la Commune de Meyomessi, Département du Dja et Lobo, Région du Sud ;
- Vu la Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012, relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés ;
- Vu La circulaire N° 00000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022, Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;
- Vu la Décision n° 0000433/CAB/MINMAP du 18 Juin 2019, portant nominations des présidents des Commissions de Passation des Marchés Publics, auprès de certaines Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu la Décision Municipale N° 003/DM/C-MYSSI/SG/2023 du 04 Août 2022, Portant création et organisation d'une Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics en abrégé «SIGAMP» dans la Commune de Meyomessi ;
- Vu la Décision N° 000251/D/PR/MINMAP/ACMP du 08 Mai 2023, relative au recours introduit par l'entreprise 2S INGENIERIE dans le cadre de l'Appel d'Offres n° 010/AONO/CIPM-CMYSSI/ SIGAMP/2022 du 13 Septembre 2022 la maîtrise d'œuvre des travaux de construction de l'Hôtel de Ville de la Commune de MEYOMESSI ;
- Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N° 010/AONO/CIPM-CMYSSI/SIGAMP/2022 du 13 Septembre 2022 pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction de l'Hôtel de Ville de la Commune de MEYOMESSI ;
- Vu la lettre N° 04/L/CMYSSI/CIPM/22 du 03 Novembre 2022, relative à la proposition d'attribution a/s AAO N° 010 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Meyomessi ;
- Vu la lettre Directeur Général de l'entreprise « ETS 2S INGENIERIE », référencée N° 083/2SI/DG/DT/22 du 12/10/2022 relative au recours pour le dépouillement de son offre ;
- Vu la Lettre du Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, référencée N° 002378/L/ARMP/IGP/IPI-AAM/CE-CbZ.msa/22 du 18/10/2022 relative au recours introduit dans ses services par le Promoteur de l'entreprise « ETS 2S INGENIERIE » ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Le Marché relatif à l'Appel d'Offre N° 010/AONO/CIPM-CMYSSI/SIGAMP/2022 du 13 Septembre 2022 ci-dessus cité est pour compter de la date de signature de la présente décision attribué ainsi qu'il suit :

N° de Lot	Désignation	Adjudicataire	Montant TTC (FCFA)	Délai d'exécution
Unique	Maîtrise d'œuvre des travaux de construction de l'Hôtel de Ville de Meyomessi	ETS INA3GES BP : 216 Yaoundé Tél. : (237) 677 014 034	19 318 500	9 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée selon la procédure d'urgence et communiquée partout où besoin sera./-

Ampliations :

- ARMP/CRSUD
- FEICOM/SUD
- DD-MINMAP/Dja et Lobo
- DD-MINDDEVEL/Dja et Lobo
- CIPM/MYSSI
- DD-MINEPAT/Dja et Lobo
- RM Commune Meyomessi
- Intéressé
- Archives/Chrono

Meyomessi, le 30 MAI 2023

LE MAIRE,

Autorité Contractante



Gerard Bruno
Maire de MEYOMESSI